

INFORMATION REGLEMENTEE

Paris, le 4 août 2020

**MISE A DISPOSITION DU SECOND AMENDEMENT
AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020**

HSBC France informe le public que le second amendement au document d'enregistrement universel incluant le rapport financier semestriel 2020 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 août 2020 sous le n° D.20-0071-A02.

Ce document est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans l'espace "Relations Investisseurs" du site Internet de la Société (www.hsbc.fr) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).